

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 7 octobre 2019 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette, Mairesse
M. Jacques Rodgers, conseiller
Mme Christiane Cyr, conseillère
Mme Audrey Robitaille, conseillère
M. Éric Bélanger, conseiller

Absences motivées :

M. Gilles Richard, conseiller
Mme Julie Paiement, conseillère

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Quelques citoyens (10) assistent à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19h00 heures.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

110-02 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 24 septembre 2019

130 Gestion financière et administrative

130-01 Présentation et adoption des comptes payés de septembre 2019

130-02 Présentation et adoption des comptes dus de septembre 2019

130-03 Présentation et adoption des salaires payés de septembre 2019

130-04 Démission de l'employée #72

130-05 Dépôt du rapport budgétaire au 30-09-2019

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Demande MRC-VG – Centre substitut **(Retirer)**

300 - TRANSPORT

300-01 Achat d'un tamiseur

300-02 Programmation partielle TECQ 2019-2023

300-03 Achat de matériaux granulaires

300-04 Programme d'aide à la Voirie Locale

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Demande de dérogation mineure

- Suspension de la séance

- Période de question

- Reprise de la séance

600-02 Responsable des chiens errants

600-03 Aide financière des sentiers

600-04 Paiement 1 au PERO

600-05 Adoption du règlement # 2019-311

600-06 Adoption du règlement # 2019-312

600-07 Adoption du règlement # 2019-313

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Achat de dépliants - Biblio

700-02 Cotisation spéciale CRSBPO

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

O-071019-234 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

Madame Catherine Plouffe demande si en acceptant le procès-verbal du 9 septembre 2019, si les avis de motions sont également acceptés.

O-071019-235 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-236 **Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 24 septembre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que le procès-verbal de la séance ajournée du 24 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-237 **Présentation et adoption des comptes payés de septembre 2019**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les comptes payés de septembre 2019 soient adoptés, au montant de 93 005.15 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-238 **Présentation et adoption des comptes à payer de septembre 2019**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que les comptes dus de septembre 2019 soient adoptés, au montant de 92 612.38 \$.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-071019-239 Présentation et adoption des salaires payés de septembre 2019

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que les salaires payés de septembre 2019 soient adoptés, au montant de 44 524.62 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-240 Démission de madame Tania Cousineau

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre 2019, l'employée #72 a donné sa démission écrite en la présence de la mairesse, du directeur général, du conseiller Gilles Richard et d'un membre exécutif du syndicat, Gabriel Blais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'accepter la démission de l'employée #72 et la remercier pour son travail accompli.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019- Dépôt du rapport budgétaire au 30-09-2019

O-071019- Demande MRC-VG – Centre substitut

Le point à été retiré de la séance.

O-071019-241 Achat d'un tamiseur

Il est proposé par Christiane Cyr et résolu d'autoriser la fabrication d'un tamiseur suite aux soumissions reçues :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - Dominic Raymond | 7 000 \$ + taxes |
| - Usinage St-Jean | 5 635.31 \$ + taxes |
| - Robert Simard | 7 600 \$ + taxes |

La dépense n'étant au budget 2019, elle sera imputée au surplus accumulé, et octroyé au plus bas soumissionnaire, soit Usinage St-Jean.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-242 Programme TECQ 2019-2023

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Éric Bélanger et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Programmation partielle 2019-2023

Programme TECQ

1° Réfection du chemin Quatre-Pattes

Estimation préliminaire
Avant les imprévus
Et les contingents 415 025

Décision du conseil

Enlever le traitement de surface 161 000

254 025

Imprévus et frais contingents (15%) 38 104

292 129

Taxes nettes 14 570

Dépenses Totales prévues 306 699

O-071019-243 Achat de matériel 0-3/4

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu d'autoriser l'achat de 500 tonnes de 0-3/4, de la part de Jean-Marie Blain, au coût de 8.00 / tonnes, incluant le chargement, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputée au programme TECQ 2019-2023, dans le cadre autorisé de 20% de dépenses selon les priorités de la municipalité, et sera utilisé sur le chemin Di Beta.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-244 Programme d'aide à la voirie locale Volet : Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 336 311\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

ATTENDU QUE les subventions distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité de Grand-Remous informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts sur ces routes, dont

la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet " Entretien des routes locales".

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-245 **Demande de dérogation mineure 2019-09-11**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été demandée par Madame Lise Lapointe ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fut présentée au CCU en date du 4 octobre 2019 et que ce comité recommande l'acceptation par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-09-11 de Madame Lise Lapointe.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

Aucune question ne fut posée.

O-071019-246 **Responsable des chiens errants**

ATTENDU QUE nous devons répondre occasionnellement à des plaintes pour les chiens errants ;

ATTENDU QU'une entente avec la SPCA serait très dispendieuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu de retenir les services de monsieur Jean-Paul Poudrier aux conditions suivantes :

- 125\$ / appel par chien errant
- 10\$ / jour pour la nourriture, maximum 3 jours

Le responsable pourra disposer à sa guise de l'animal après 3 jours.

La municipalité se dégage alors de toutes responsabilités.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-247 **Aide financière**
Entretien des sentiers

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter-municipale ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités font déjà partie d'un projet de

réfection et de mise à niveau d'une centaine de KM de sentiers pédestres sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Messines, Grand-Remous, Blue Sea, Denholm et Montcerf-Lytton désirent présenter un projet commun d'entretien de ces infrastructures (sentiers et installations diverses) dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter-municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Grand-Remous s'engage à participer au projet d'entretien du réseau de sentiers pédestres nommé "Sortez des sentiers battus" et d'assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération inter-municipale ;

Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-248 **1^{er} Versement au PERO**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu d'autoriser le paiement du 1^{er} versement au PERO, au montant de 11 497.50 taxes incluses.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-249 **Adoption du règlement # 2019-311**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un règlement en vue d'intégrer des dispositions concernant les minis entrepôts ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Rodgers à la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été déposé par le conseiller Jacques Rodgers lors de la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçu la documentation dans les délais prévus par la loi ;

ATTENDU QU'UNE soirée de consultation publique a eu lieu le 7 octobre 2019 à 18h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que le règlement # 2019-311 soit adopté tel que déposé et entrera en vigueur selon la loi.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-250 Adoption du règlement # 2019-312

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un règlement en vue d'autoriser certains usages dans les zones U-182 et P-140 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Jacques Rodgers à la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été déposé par le conseiller Jacques Rodgers lors de la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçu la documentation dans les délais prévus par la loi ;

ATTENDU QU'UNE soirée de consultation publique a eu lieu le 7 octobre 2019 à 18h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu que le règlement # 2019-312 soit adopté tel que déposé et entrera en vigueur selon la loi.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-251 Adoption du règlement # 2019-313

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un règlement en vertu d'intégrer des dispositions concernant la garde d'animaux de ferme hors de la zone agricole permanente ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Éric Bélanger à la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été déposé par le conseiller Éric Bélanger lors de la séance ordinaire du 5 août 2019 ;

ATTENDU QUE les élus ont tous reçu la documentation dans les délais prévus par la loi ;

ATTENDU QU'UNE soirée de consultation publique a eu lieu le 7 octobre 2019 à 18h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que le règlement # 2019-313 soit adopté tel que déposé et entrera en vigueur selon la loi.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-252 **Achat de dépliants**

ATTENDU QU'il est très important d'offrir le plus de services possibles via la bibliothèque et d'informer les citoyens ;

ATTENDU QUE la Biblio Outaouais nous offre la possibilité de préparer et imprimer un dépliant à cet effet, au coût de 40.00 / 100 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Audrey Robitaille** et résolu de commander 1000 dépliants afin de les inclure aux factures de taxes 2020. Cette dépense sera imputée seulement au budget 2020.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-071019-253 **Cotisation spéciale CRSBPO**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et résolu que la municipalité participe à une cotisation spéciale 2020, au montant de 0.50/ habitant.

La mairesse, Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Lafrance – Chemin 4 pattes

Mme Diane Lemelin – Démolition de maison

Toilette chimique

Compostage

M. Vianney Cloutier – Contrat chiens errants

O-071019-254 **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h27 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Je, Jocelyne Lyrette, mairesse de la municipalité de Grand-Remous, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code Municipal du Québec.

